

16 oct 2009 -16:22

Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 16 octobre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 16 octobre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Désignation du Directeur général du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Désignation du Directeur général du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a décidé de désigner M. Raphaël Mertens comme Directeur général du Centre fédéral d'expertise des soins de santé. La commission de sélection du SELOR a évalué M. Mertens comme "très apte".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

Chemins de fer

Transposition de directives européennes relatives au réseau ferroviaire européen - Deuxième lecture

Transposition de directives européennes relatives au réseau ferroviaire européen - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, quatre avant-projets de loi relatifs à l'interopérabilité du réseau ferroviaire européen. Les avant-projets, proposés par MM. Herman Van Rompuy, Premier ministre, Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, ont été soumis à l'avis du Conseil d'Etat et aux Régions.

Il s'agit des avant-projets suivants :

- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire en ce qui concerne principalement la certification de personnel de sécurité et la maintenance des véhicules,
- un avant-projet de loi relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne,
- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et la loi relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité,
- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et le Code judiciaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité.

Ces avant-projets transposent les directives européennes suivantes :

- la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté,
- la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à

l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté,

- la directive 2008/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires (Directive sur la sécurité des chemins de fer).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

Comité consultatif de bioéthique

Nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique

Nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté de nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique qui doivent être désignés par le Gouvernement fédéral.

Milieus universitaires :

D'expression française :

- Yvon Englert (suppléant Jean-Noël Missa)
- Jacques Donnez (suppléant Luc Michel)
- Philippe Boxho (suppléant Vincent Geenen)
- Martine Dumont-Dagonnier (suppléant Henri Alexandre)
- Marie-Geneviève Pinsart (suppléant Pierre-Frédéric Daled)
- Michel Dupuis (suppléant Mylène Baum)
- Florence Caeymaex (suppléant Vinciane Despret)
- Guillaume de Stexhe (suppléant Laurent Ravez)

D'expression néerlandaise :

- Paul Schotsmans (suppléant Bart Pattyn)
- Patrick Cras (suppléant Gerry Evers-Kiebooms)
- Willem Lemmens (suppléant Martin Hiele)
- Eric Mortier (suppléant Nele Van den Noortgate)
- Sigrid Sterckx (suppléant Peter De Deyn)
- Sylvain De Bleeckere (suppléant Ann De Paepe)
- Inge Liebaers (suppléant Freddy Mortier)
- Paul Devroey (suppléant Ingrid Ponjaert-Kristoffersen)

Docteurs en médecine en activité :

D'expression française :

- Ronald Kramp (suppléant János Frühling)
- Marc Eisenhuth (suppléant André Herchuelz)
- Anne Pierre (suppléant Cécile Bolly)

D'expression néerlandaise :

- Paul Cosyns (suppléant Léopold de Thibault de Boesinghe)
- Bernard Spitz (suppléant Paul Beke)
- Richard Rega (suppléant Wim Schrooyen)

Avocats :

D'expression française : Yves Ochinsky (suppléant Gilles Genicot)

D'expression néerlandaise : Dominique Matthys (suppléant Frank Van der Schueren)

Magistrats :

D'expression française : Jules Messine (suppléant Jean-Baptiste Andries)

D'expression néerlandaise : Etienne De Groot (suppléant Edward Forriera)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales

Désignation de l'Administrateur général adjoint de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales

Désignation de l'Administrateur général adjoint de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, de la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom et du ministre des Pensions Michel Daerden, le Conseil des ministres a désigné M. Philippe Nys comme Administrateur général adjoint de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales. La commission de sélection du SELOR a évalué M. Nys comme "apte".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Virus de la grippe A/H1N1

Banque de données pour le suivi des vaccinations contre la grippe A/H1N1

Banque de données pour le suivi des vaccinations contre la grippe A/H1N1

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la création d'une banque de données fédérale relative aux vaccinations contre le virus de la grippe A/H1N1.

La vaccination contre la virus A/H1N1 commence le 18 octobre 2009. Pour offrir aux autorités les moyens d'exécuter et de suivre la politique préventive de manière optimale, le projet crée une banque de données qui comprend des informations pertinentes sur les personnes déjà vaccinées. L'identité des personnes vaccinées ne pourra être consultée que dans les situations d'urgence et selon une procédure particulière.

Le médecin qui effectue la vaccination transmettra les données. Il pourra également vérifier dans la banque de données si le patient n'a pas déjà été vacciné. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement gèrera la banque de données.

Le projet est approuvé dans le cadre du projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Régie des bâtiments

Avenant pour la location du Centre des Finances à Micheroux

Avenant pour la location du Centre des Finances à Micheroux

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances Didier Reynders à conclure au nom de la Régie des bâtiments un avenant pour la prolongation de la location du Centre des Finances, situé rue des Keyeux 15/17 à Micheroux, pour une période de neuf ans, à condition que le propriétaire fasse des travaux d'amélioration et adapte le loyer.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Marchés publics

Transposition de la réglementation européenne en matière de possibilités de recours dans le cadre des marchés publics

Transposition de la réglementation européenne en matière de possibilités de recours dans le cadre des marchés publics

Les possibilités de recours dans le cadre des marchés publics seront renforcées et étendues. C'est la conséquence de la transposition de la directive européenne 2007/66/CE (*) en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics et de leur extension aux marchés publics n'atteignant pas les seuils européens.

A cet effet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant un nouveau livre relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Concrètement, l'avant-projet de loi prévoit des procédures rapides et efficaces de correction des illégalités commises par les autorités adjudicatrices et de protection des entreprises. Ces mécanismes peuvent être résumés de la manière suivante :

- procédures rapides et efficaces de correction et de protection
- annulation des décisions illégales
- octroi de dommages et intérêts
- balance des intérêts en présence
- exécution efficace des décisions des instances de recours
- délai de suspension
- information précise des candidats concernés et soumissionnaires
- absence d'effets des marchés passés en violation de certaines obligations
- sanctions de substitution

(*) du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

Brussels Airport Company

Vente de biens immeubles à la Brussels Airport Company

Vente de biens immeubles à la Brussels Airport Company

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la vente de terrains à la société anonyme de droit privé "The Brussels Airport Company" (BAC). Il s'agit de la vente d'un certain nombre de parcelles à Steenokkerzeel et de la régularisation de la vente de terrains à la BAC datant de 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

B-FAST en Indonésie

Opération B-FAST à la suite du tremblement de terre à Sumatra

Opération B-FAST à la suite du tremblement de terre à Sumatra

Le 6 octobre 2009, une mission B-FAST a été envoyée à Sumatra pour y apporter de l'aide à la suite du séisme de fin septembre. Cette aide complète l'aide d'urgence et consiste en la livraison de deux stations de traitement de l'eau, de 4000 jerricans et de matériel médical. Deux membres de B-FAST sont partis du 6 au 15 octobre pour Sumatra afin d'encadrer l'expédition.

Le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'un montant de 109.000 euros à l'opération B-FAST en Indonésie et ratifie ainsi la décision du Conseil de Coordination de B-FAST. B-FAST est la structure permanente d'intervention rapide du gouvernement belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

Simplification administrative

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives de 25% pour 2012

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives de 25% pour 2012

Pour 2012, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives pour les entreprises de 25% par rapport à 2007. Cet objectif commun que le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions ont convenu dans le cadre de la politique de simplification a été soumis au Conseil des ministres par le ministre pour l'Entreprise et la Simplification Vincent Van Quickenborne.

Le Conseil des ministres répond ainsi à la demande du Conseil européen et de la Commission européenne de fixer des objectifs nationaux pour la réduction des charges administratives. Le Conseil européen s'était engagé à réduire les charges administratives découlant de la législation de l'UE de 25% pour 2012. Selon l'Union européenne, une meilleure réglementation est essentielle pour devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

16 oct 2009 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2009

Grippe A/H1N1

Fixation de la date de survenance de la pandémie de grippe

Fixation de la date de survenance de la pandémie de grippe

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine la date de survenance de la pandémie de grippe A/H1N1 au 29 avril 2009. Cette date a été fixée par le groupe de pilotage gestion des risques. Les mesures que le Roi peut prendre pour protéger la population en cas de pandémie de grippe entreront en vigueur à partir de cette date.

Ce projet exécute l'article 2, § 2 du projet de loi (voté le 15 octobre à la Chambre et le 16 au Sénat) accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>